



**l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Île-de-France

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 octobre  
2021

## PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OFFRE DE FORMATION 2022

Avec la crise sanitaire, le monde du travail a évolué et les besoins en développement de compétences aussi. Secteurs en crise, pénuries de main-d'œuvre, reconversions professionnelles,... dans ce contexte, la formation est un véritable levier pour promouvoir la prévention des risques en entreprise. La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) propose une offre de formation visant à soutenir les entreprises dans la mise en œuvre de démarches pour protéger la santé et assurer la sécurité des salariés.



### POURQUOI SE FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES ?

La formation à la sécurité au travail est une obligation pour l'employeur, mais pas seulement. Elle contribue à la performance de l'entreprise car elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des connaissances. C'est en outre un levier puissant pour développer une culture de la prévention des risques en entreprise et ainsi réduire les accidents du travail et maladies professionnelles. L'animation des formations dispensées par la Cramif est assurée par une équipe permanente de formateurs expérimentés.

**Les frais pédagogiques sont pris en charge par la Caisse et ne font pas l'objet d'une facturation aux entreprises cotisant au régime général de la Sécurité sociale.**



### A QUEL PUBLIC S'ADRESSENT CES FORMATIONS ?

Les formations s'adressent à **toutes les personnes appelées à exercer des fonctions nécessitant des compétences en prévention des risques professionnels** : chefs d'entreprises, donneurs d'ordres, RH, personnels d'encadrement, salariés désignés compétents, membres de CSE, CSSCT, préventeurs, tuteurs, animateurs de prévention et équipes des services en santé au travail.



## FORMATIONS 2022 : FONDAMENTAUX ET NOUVEAUTÉ

L'offre de formation s'articule autour de :

- > **l'offre régionale** adaptée aux spécificités de l'Île-de-France et animée par des formateurs de la Cramif ;
- > **l'offre nationale** réalisée par des organismes habilités par le réseau et l'INRS. Afin de répondre à la forte demande en formation santé et sécurité au travail, l'INRS et l'Assurance Maladie-Risques professionnels habilitent des organismes extérieurs. Chaque entreprise peut ainsi trouver, dans sa région, un **organisme** assurant des formations.

Nos formations sont réparties selon 4 grands domaines :

- **démarches, méthodes et outils de prévention** pour acquérir une culture de base en santé et sécurité au travail ;
- **organisation et management de la prévention** pour renforcer l'efficacité des actions engagées ;
- **secteurs spécifiques** pour évaluer et prévenir les risques à certains secteurs d'activités ;
- **risques professionnels spécifiques** pour engager ou participer à une démarche de prévention de certains risques professionnels. A ce titre, un partenariat avec les organismes de formation habilités à dispenser des formations sur les TMS a été mis en œuvre pour soutenir et accompagner les entreprises s'inscrivant dans cette démarche.

### LA CRAMIF PROPOSE



**83**

SESSIONS DE FORMATION



**27**

STAGES DONT 1 NOUVEAU :

Chefs de petites entreprises (moins de 50 salariés) :  
organiser la prévention des risques professionnels dans son établissement

En effet, une attention toute particulière est ainsi accordée aux dirigeants et notamment aux managers de toutes petites entreprises (TPE).

L'ensemble des formations est assuré en présentiel, en distanciel ou en format mixte.

**Vous êtes ou serez amenés à être en charge de la prévention des risques professionnels au sein de votre structure.** Consultez notre « **Offre de formation 2022** » recensant l'ensemble des stages proposés et le nombre de sessions prévues.

### INFORMATION

Les dates des stages et les inscriptions sont accessibles directement en ligne sur le site [formation-prev.fr/cramif](http://formation-prev.fr/cramif)

## Le service presse de la Cramif

✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr)

☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

## A propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans les domaines sanitaire et social et de l'autonomie.

Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ [CRAMIF.FR](http://CRAMIF.FR)

 @cramif  LinkedIn  YouTube